



**POUR ÉVITER LES ERREURS, LES MENSONGES ET LA CORRUPTION,
PARCE QU'IL EST URGENT
DE REDONNER CONFIANCE EN LA POLITIQUE,
PARCE QUE LA SOLUTION
N'EST PAS LE CHEF PROVIDENTIEL
MAIS REDONNER CORPS À LA CITOYENNETÉ...
UN SURSAUT DÉMOCRATIQUE, VITE !**

La France en est fière, mais sa démocratie très incomplète se fragilise sous nos yeux. Le sentiment domine que les élus n'ont plus le pouvoir de changer les conditions de vie, qu'ils oublient très vite leurs promesses, ou encore qu'ils se servent au lieu de servir les citoyens.

La proximité est trompeuse, car c'est encore plus vrai à l'échelle locale, et Aix-les-Bains en est une illustration évidente :

- les électeurs s'abstiennent bien plus qu'ailleurs, même aux élections municipales ;
- qu'elle vienne de la Mairie, de la CALB ou de la presse locale, l'information des citoyens (sur l'action de la majorité ainsi que sur les critiques et suggestions de l'opposition) est faible, partielle et partielle, de manière parfois caricaturale. Elle ne leur permet pas de prendre du recul, et de faire une lecture critique du mandat ;
- la population n'est JAMAIS consultée sur des projets ou des choix d'ampleur, alors que les plus importants et les plus dommageables faits par le tandem Dord-Beretti ne figuraient pas dans leurs programmes de 2001 et 2008. A Aix plus qu'ailleurs c'est la « démocratie du chèque en blanc » ;
- l'opposition municipale, et de manière générale les groupes ou les personnes qui cherchent à faire entendre une autre voix ne sont pas écoutés, sont obligés de se battre pour exercer leurs droits et sont régulièrement méprisés. Le même mépris émane de D. Dord qui à titre privé, depuis 13 ans qu'il en est maire, ne daigne toujours pas résider sur « sa » commune ;
- l'opacité domine dans bien des domaines de la gestion municipale (attribution des emplois, logements, marchés, services publics, des subventions aux associations, ventes et achats de propriétés), ce qui est ne permet pas la bonne gestion des affaires publiques, alimente les doutes sur une possible corruption et le rejet de la politique ;
- les « garde-fous » qui devraient fonctionner dans une démocratie normale ne fonctionnent pas. La Chambre Régionale des Comptes, la Préfecture et les services départementaux de l'Etat, la justice administrative et correctionnelle, n'ont mis aucun frein aux abus de pouvoir et aux dérives financières de l'équipe Dord-Beretti ;
- C'est à cause de ces faiblesses démocratiques que depuis 45 ans, notre ville voit son développement parasité par un système clientéliste, de castes, de clans. C'est aussi à cause de ces faiblesses démocratiques que l'alternance n'est jamais survenue alors qu'elle serait pour Aix une formidable « respiration démocratique », une véritable « bouée de sauvetage ».

C'est clairement à la Gauche que les Aixois doivent les rares améliorations de leur information et de la démocratie locale intervenues ces dix dernières années. La pugnacité de Christian SERRA depuis 2003 et la force de nos propositions de 2008 ont exercé une pression utile sur la majorité.

De notre ville d'Aix-les-Bains qui fonctionne aujourd'hui comme une petite « baronnie », nous proposons de faire la ville-pilote de la « révolution citoyenne » dont le pays tout entier a besoin, un lieu où la politique retrouvera sa dignité, les citoyens la confiance, et le mot démocratie un vrai sens. Nous sommes prêts à faire d'Aix le « laboratoire local d'une future 6ème République » plus transparente, plus neutre, plus démocratique, plus vivante, et néanmoins plus apaisée et plus efficace.

1. TRANSPARENCE, NEUTRALITÉ, (IN)FORMATION : TRAITER LES AIXOIS EN ÉGAUX ET EN CITOYENS !

UNE ÉQUIPE RESPECTUEUSE ET DISPONIBLE POUR TOUS

- Nous serons respectueux de tous les Aixois sans distinction, dans le respect des principes laïques. Avec nous, plus aucun Aixois ne devra craindre de représailles (sur sa demande d'emploi ou de logement, le soutien municipal à son association, les commandes publiques à son commerce) liées à son engagement politique ou syndical. La « chape de plomb » est pourtant une constante malheureuse dans notre ville depuis des décennies.
- Cette « neutralité bienveillante » s'appliquera aux relations de la Mairie avec la presse, qui ne fera plus l'objet d'aucune pression ni d'aucun tri (rétention d'information, chantage aux annonces légales)
- Nous serons à votre service au quotidien. Fabrice MAUCCI sera un Maire aixois, à plein temps, régulièrement et spontanément présent dans chaque quartier, auprès des entreprises et des associations.
- Il ne se portera pas à la présidence de la CALB, n'exercera aucun autre mandat, parce que le cumul est source d'inefficacité et provoque une trop grande concentration de pouvoir.
- L'ensemble des membres de liste s'engageront à ne détenir au même instant qu'un unique mandat.
- Le maire et les adjoints répondront à une requête dans les 5 jours ouvrés et à une demande de rendez-vous dans les 15 jours, et prendront le temps d'une écoute attentive et respectueuse. Ils effectueront des permanences décentralisées et téléphoniques, des séances de t'chat, seront joignables personnellement par e-mail. Les questions écrites recevront **des réponses dans les 20 jours**, et celles à caractère général seront consultables sur le site web de la Ville.
- Nous changerons avant tout le « climat », l'état d'esprit qui règne sur cette ville. Nous mettrons en œuvre une nouvelle manière de « gouverner la ville », à commencer par ses services, qui aujourd'hui dispersent leur énergie et leur savoir-faire du fait de l'autoritarisme, de la gestion « politique » du personnel, du brouillage des ordres et de l'absence de pilotage réel.

INFORMER LES AIXOIS EN TOUTE TRANSPARENCE

- Seront systématiquement et rapidement accessibles au public, tous les documents tenant aux décisions municipales (arrêtés, délibérations), à la gestion de l'espace et des services de la ville (tableau des emplois, rapports annuels de gestion des services publics, Plan Local d'Urbanisme, les décisions administratives et judiciaires concernant la commune) et aux projets municipaux .
- Nous organiserons une transparence totale sur la gestion de l'argent public. Chaque Euro dépensé sera justifié, en particulier les subventions aux associations. Les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, les dépenses de communication, de réception et de cabinet seront publiés et détaillés. Les citoyens auront l'information suffisante pour juger par eux-même de l'évolution budgétaire, financière et fiscale de la ville.
- La transparence sera faite également sur l'attribution des marchés, logements, emplois et subventions qui dépendent de la Mairie, notamment par la participation de l'opposition et de citoyens (soit membres d'un comité citoyen indépendant, soit lors de commissions ouvertes) aux commissions décisionnaires. Dans les domaines social, de la culture et du sport, c'est une commission ouverte qui définira les critères d'attribution des subventions et en observera le respect.
- L'opposition présidera aussi la nouvelle commission « des finances et du patrimoine » pour garantir le respect de ces règles.
- Le bulletin municipal et le site web de la Ville feront une place au débat politique et à l'expression des habitants. Ils seront à la fois clairs et complets, explicatifs. Leur objectif sera de rendre compte de manière claire et précise de toute l'action municipale, de donner les moyens à chaque Aixois(e) d'une part d'exercer un vrai contrôle citoyen sur l'activité des élus, d'autre part de se « former » à la gestion de la collectivité.
- Un numéro de téléphone à 4 chiffres (un « 3939 » local) sera mis en place en collaboration avec la CALB, pour donner au plus vite toutes les informations utiles sur tous les services publics locaux, les démarches administratives, les travaux et projets en cours, ou l'agenda politique local.
- La Mairie, actuellement éclatée en plusieurs sites au détriment de son efficacité et de sa lisibilité, sera déplacée dans le bâtiment des Anciens Thermes Nationaux.
- Le rez-de-chaussée sera composé d'un accueil convivial, aux horaires et aux services très élargis, et d'un

espace d'information et d'initiatives citoyennes baptisé « Agora ». Celui-ci ajoutera à l'actuel kiosque des projets communaux les versions papier et informatique de tous les principaux documents de la collectivité (budget, PLU...), son agenda, ses projets à différents stades et leur suivi. Mais on y trouvera aussi des projets associatifs, on aura la possibilité d'y déposer et faire exposer le sien, et de prendre le temps de se faire expliquer les rouages de l'action municipale...

- L'ère de la rétention d'information sera révolue. Un document réclamé par n'importe quel citoyen sera un document fourni, sans frais ni justification.
- Tous les organes de presse, y compris les médias citoyens et/ou en ligne, seront conviés aux événements organisés par la Mairie, destinataires de l'information fournie par elle, et auront accès aux documents-sources pour faire leur propre analyse de l'information municipale.
- Le pluralisme médiatique sera encouragé.
- Nous augmenterons le nombre de panneaux d'expression libre intégrés au paysage urbain.
- Nous développerons d'autres « espaces publics numériques » et prévoiront l'effacement automatique de l'historique de navigation des utilisateurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- Pour avoir une appréciation du débat politique local libre de tout filtre politique ou médiatique, les citoyens pourront regarder en direct et en streaming les séances du Conseil Municipal (et du Conseil Communautaire de la CALB) sur site web de la Mairie. La presse pourra poser des questions aux élus, aux spectateurs du Conseil et les faire dialoguer après la séance.

RESPECTER UNE ÉTHIQUE CLAIRE

- Notre équipe est signataire de la charte ANTICOR (anti-corruption)
- Dans notre groupe, un élu mis en examen pour un délit d'atteinte à la probité pendant l'exercice de son mandat sera automatiquement suspendu de ses délégations, et un élu ayant fait l'objet d'une condamnation définitive se les verra retirer et démissionnera.
- Chaque élu de notre groupe au Conseil Municipal et à la CALB rendra public chaque année le montant de ses indemnités – totalement invisibles aujourd'hui.
- Au sein de la majorité, chaque élu sera libre de son vote, sans pression de qui que ce soit.

STIMULER LA CITOYENNETÉ

- Alors qu'aujourd'hui les établissements aixois ont peur d'abriter des cafés citoyens aux débats trop libres, trop sensibles ou « qui fâcheraient le Maire », nous lançons clairement le message qu'avec nous, personne n'aura à pâtir d'avoir stimulé le débat démocratique.
- Nous soutiendrons la mise en place d'une « université populaire ».
- Nous chercherons à accueillir et développer le débat politique, la formation du citoyen, sur tous les grands problèmes de société à toutes les échelles.
- Nous hébergerons et diffuserons toutes les initiatives citoyennes susceptibles d'apporter un mieux-être à la population.
- La ville communiquera elle-même activement à propos de l'inscription sur les listes électorales.

2. LE CONSEIL MUNICIPAL SERA LE LIEU D'UN DÉBAT ENFIN ASSUMÉ, RESPECTUEUX ET CONSTRUCTIF

Le Conseil municipal et la Conseil Communautaire (pour la CALB) sont des lieux de décision mais les Aixois les suivent peu, ignorent en grande partie leur fonctionnement, et n'imaginent pas à quel point ces instances sont parfois peu démocratiques – l'opposition y est notamment peu respectée par Dominique DORD. Pour qu'elles deviennent de vrais lieux de débat où se discute l'avenir de la ville (et plus seulement des chambres d'enregistrement), ces assemblées locales ont besoin d'élus mieux informés et mieux formés, de pouvoirs rééquilibrés, et de plus de temps pour débattre et travailler.

DES CONSEILLERS MIEUX FORMÉS, MIEUX INFORMÉS

- Les membres du Conseil recevront désormais par internet, sans en faire la demande et dans de meilleurs délais qu'aujourd'hui, l'ensemble des documents utiles parmi lesquels les documents liés aux pouvoirs propres du maire (conventions, arrêtés, permis de construire). Chaque élu(e) d'Aix recevra aussi les informations concernant la CALB, qu'il/elle y siège ou non.
- Les invitations faites au Maire par les associations seront transmises immédiatement à tous les élus municipaux, sans distinction de leur couleur politique.
- Des formations seront proposées dès le début du mandat à tous les élus, sur tous les sujets sensibles : urbanisme, marchés publics, gestion et délégation de services publics, élaboration et contrôle du budget etc.

DES POUVOIRS RÉÉQUILIBRÉS & LE RESPECT DE L'OPPOSITION

- Le Maire laissera au Conseil Municipal une partie des pouvoirs qu'aujourd'hui il détient seul (grands emprunts, passation de marchés, ordre du jour du conseil).
- Les « vœux du Maire » deviendront les « vœux du Conseil Municipal » et chaque groupe politique pourra s'y exprimer.
- Chaque groupe minoritaire du Conseil :
 - disposera enfin, 22 ans après la loi qui les y autorise, d'un local permanent dans les murs de la Mairie, avec un bureau et les équipements nécessaires pour se réunir et recevoir du public.
 - aura accès à toutes les commissions municipales, à une représentation dans tous les organismes financés par la commune, et la commission des finances sera présidée par un élu de l'opposition.
 - aura accès au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à la commission d'attribution des logements et à la commission d'embauche du personnel municipal.
 - sera autorisé à poser 3 questions diverses à l'ordre du jour du Conseil, aura droit à une réponse rapide à toutes ses questions écrites, et droit de rebondir sur les réponses orales faites en séance
 - aura droit de désigner des personnalités qualifiées à inviter aux réunions de commissions.
 - aura le droit de s'exprimer sur chaque sujet dans le bulletin municipal et le site web de la ville, séparément de la majorité ou par la co-rédaction consensuelle des articles. Ces supports feront l'objet d'une co-écriture et d'une validation par une commission incluant des membres de chaque groupe du Conseil et des membres d'une structure citoyenne indépendante (voir 5.).
- Chaque élu aura également la possibilité de faire étudier des projets et des simulations par les services, ou de proposer des amendements aux délibérations municipales y compris le budget – et ce jusqu'au jour du vote.
- Aucune bonne idée ne sera mise de côté sous prétexte qu'elle émane d'un(e) élu(e) de la minorité !

DU TEMPS POUR DÉBATTRE ET TRAVAILLER

- Chaque domaine d'intervention de la mairie donnera lieu à la constitution d'une commission municipale.
- Toutes les commissions municipales seront réunies au moins 4 fois par an, alors que certaines – et pas des moindres – ont « dormi » plusieurs années. Les conseils d'administration du CCAS et de l'OTT ne se substitueront pas aux commissions des affaires sociales et du tourisme/thermalisme.
- Les commissions municipales (ainsi que l'ensemble des évènements impliquant la municipalité qui peuvent l'être) seront réunies à 18h en semaine, de manière à ce que la plupart des élus puissent y siéger, alors qu'aujourd'hui nombre de ces réunions sont placées en pleine journée notamment pour empêcher les élus d'opposition d'y assister. Les personnels contraints d'assister à ces réunions de soirée verront leur temps de travail décompté soit en heures supplémentaires, soit en temps de congé à récupérer.
- Le conseil municipal est actuellement réduit à 5 séances par an, souvent espacées de 3 mois entre décembre et septembre. L'encombrement de l'ordre du jour qui en résulte, et qui est volontaire, empêche la tenue d'un débat riche. C'est pourquoi nous instaurerons le principe d'une réunion mensuelle à date fixe (deuxième lundi du mois, par exemple) avec au moins 10 séances par an si on tient compte des congés d'été.
- 15 jours avant la tenue de la séance plénière, l'opposition, le CMJ, les Conseils de quartier et le Comité Citoyen Indépendant (voir 5.) proposeront des questions à l'ordre du jour du conseil, avec débat, réponse orale immédiate, et un vote si la question a été accompagnée d'un projet de délibération.
- 14 jours avant la tenue de la séance plénière, la majorité se réunira et arrêtera collectivement l'ordre du jour.
- 13 jours avant la tenue de la séance plénière, l'ordre du jour, le texte des délibérations et les documents nécessaires seront communiqués à tous les élus et sur le site internet de la Ville.

3. AIX DÉCOUVRIRA LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

CAR FAIRE LA VILLE ENSEMBLE, S'ÉCOUTER, SE RESPECTER,
BÂTIR DES PROJETS COMMUNS, C'EST RETISSER LA RÉPUBLIQUE

- Contrairement à ce que fait croire le tandem Dord-Beretti, on ne peut pas qualifier de « démocratie participative » des concertations partielles et tardives (ex : les seuls commerçants des rues du centre-ville requalifiées), ou des réunions de quartier annuelles, qui mettent la population devant le fait accompli ou omettent de l'interroger sur l'avenir, et qui se résument à un diaporama d'1h30 d'autocélébration.
- La démocratie participative (ou « inclusive ») nécessite d'instaurer un échange entre élus et citoyens qui soit régulier, sincère, non-sélectif (des interlocuteurs non-choisis par le Maire !) et multilatéral (des élus vers les citoyens et inversement) et constructif (en amont des projets et décisions, supposant leur implication concrète dans les réalisations municipales avec parfois une autonomie de décision).
- La démocratie participative est pour nous un approfondissement nécessaire de notre démocratie, une manière de la sauver des menaces qui pèsent sur elle comme l'inefficacité, l'individualisme, le communautarisme et l'incompréhension mutuelle entre élus et citoyens.
- En frottant les citoyens aux affaires de la collectivité, en faisant réfléchir et travailler ensemble des gens d'horizons différents sur des sujets ou des projets communs, la démocratie participative doit aussi permettre de retisser le lien social, d'accentuer la responsabilisation de chacun, l'ouverture d'esprit, de retrouver de la compréhension mutuelle, de la tolérance et du respect. Il ne s'agit pas que d'une méthode, mais d'une urgence transversale !
- Elus et services municipaux devront se former à ces nouvelles pratiques.

UN CONSEIL MUNICIPAL « CONNECTÉ » À LA POPULATION !

- Les questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal et les documents permettant de les maîtriser seront connus de tous les Aixois par Internet 13 jours avant la séance plénière. Les Aixois auront donc le temps d'interpeller leurs élus, majoritaires ou d'opposition, pour nourrir leur réflexion, et inversement les élus (notamment de l'opposition, qui n'aura pas produit l'essentiel de l'ordre du jour) pourront « prendre le pouls » des citoyens avant de se prononcer en conseil et jouer pleinement leur rôle de représentants de la population.
- Chaque séance du Conseil Municipal sera scindée en deux parties, interrompue au milieu de l'ordre du jour pour un moment de prise de parole du public, sous forme de questions ou d'interventions libres, à concurrence de 30 minutes.

UN RENDEZ-VOUS POLITIQUE TOUS LES DEUX MOIS, UNE MISE AU POINT GLOBALE TOUS LES DEUX ANS.

- Une fois la campagne municipale passée, le Maire et le Conseil Municipal doivent continuer d'échanger sans protocole avec la population. Pour cela, nous instituerons des « forums » bimestriels. Certains seront généraux, abordant tous les thèmes souhaités par les habitants. D'autres seront thématiques. En octobre ou début novembre, l'un d'entre eux sera l'occasion d'une discussion liée au débat d'orientation budgétaire dont se saisira le Conseil quelques jours plus tard.
- Pour faire le point avec les Aixois sur la politique menée, les nouveaux enjeux et les attentes de chacun entre deux élections municipales, nous créerons sur plusieurs journées des « Assises citoyennes » 2 et 4 ans après le début du mandat, en mars 2016 et mars 2018.
- Les citoyens pourront à ces occasions s'exprimer comme ils le souhaitent, en intervenant en réunion publique, par rendez-vous, par courrier dans des boîtes à idées, par courriel, sur les réseaux sociaux.

L'AGORA POUR SOUMETTRE SES IDÉES

- Chaque Aixois(e), chaque association ou entreprise pourra venir interroger, suggérer, proposer et exposer ses projets, sa vision des besoins, des réponses à apporter ou de l'avenir de la ville à la fois dans l'espace « Agora » de la Mairie et dans son équivalent numérique rattaché au site web de la Ville.

DES COMMISSIONS MUNICIPALES OUVERTES AUX HABITANTS

- Chaque commission municipale, traditionnellement centrée autour des élus et des techniciens de la Ville, organisera au moins deux de ses réunions annuelles de manière ouverte, accueillant la participation de tous les habitants, citoyens, représentants d'associations ou d'entreprises qui le souhaitent et qui en auront été informés par les moyens de communication de la Ville et par voie de presse. Le contenu des débats sera retranscrit sur le site web de la Ville.
- Des commissions « extra-municipales » et des commissions d'usagers des services publics compléteront le dispositif participatif, dans les mêmes conditions d'information et de restitution, avec un travail suivi et une vraie prise en compte des remarques et suggestions des Aixois.

DES ASSEMBLEES ET DES ATELIERS CITOYENS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LES GRANDS PROJETS

- Sur chaque grand projet d'aménagement, sur chaque délégation de service public, et sur chaque cession ou acquisition patrimoniale importante, TOUS les citoyens aixois seront consultés par le biais de réunion(s) publique(s), « d'assemblées de projet ». Pour les grandes transformations urbaines, ils seront impliqués dès la phase d'étude puis tout au long de l'élaboration et de la réalisation au sein « d'ateliers de projet ».
- L'information accrue sur les enquêtes publiques permettra à davantage de citoyens de s'y exprimer.

LA RELANCE « INTERCOMMUNALE » DU CONSEIL DES JEUNES

- Relancé grâce à notre collègue Aurélie JACQUIER (MOTHION) entre 2001 et 2006, puis complètement abandonné par le Maire depuis, un Conseil Municipal des Jeunes sera durablement réactivé et partagé en deux collèges : les 10-13 ans et les 14-17 ans.
- Il sera ouvert à tous les enfants scolarisés à Aix-les-Bains, même s'ils résident sur une autre commune membre de la CALB.
- Il disposera d'un budget, sera consulté sur chaque grand projet municipal ou intercommunal concernant la jeunesse au premier chef, et pourra inscrire deux questions à l'ordre du jour de chaque séance plénière du Conseil Municipal « adulte » d'Aix-les-Bains ou du Conseil communautaire de la CALB selon le sujet traité.
- Ses membres pourront de droit siéger dans les commissions municipales ouvertes.

DES ASSEMBLEES ET DES CONSEILS DE QUARTIER, DES VRAIS !

- Dans la première année du mandat il sera procédé au découpage de la ville en quartiers « civiques », vus comme le maillage de base de la démocratie participative.
- Dans chacun de ces quartiers sera réunie tous les ans au mois d'avril une « assemblée de quartier ». Tous les habitants de plus de 16 ans, quelle que soit leur nationalité, y seront invités par Internet, le bulletin municipal et via la presse locale, avec un rappel par SMS ou e-mail en cas d'inscription sur le site web de la Ville. Une action spécifique visera à ce que les publics socialement les plus fragiles participent activement à cette assemblée.
- Cette assemblée ne sera pas une « réunion d'information à sens unique » mais bien au contraire un espace de parole libre, d'échange, et respectera la règle des 3/4 du temps consacrée à la parole des habitants, 1/4 à celle des élus « invitants ».
- A l'occasion de l'assemblée de quartier seront recensées des personnes volontaires pour composer le noyau et fixer la date d'une première séance d'un « conseil de quartier », lequel se réunira au total au moins quatre fois par an, au sein même du secteur géographique concerné – dans les locaux d'une école, une « maison de quartier » ou dans un autre bâtiment public – à une date et sur des sujets annoncés trois semaines à l'avance.
- Le Conseil de quartier restera ouvert, à chacune de ses réunions, à tous les habitants pour qu'ils puissent participer « à la carte », sans engagement dans la durée ni le filtre intimidant d'un « acte de candidature ».
- Pour stimuler la participation des habitants au conseil de quartier et élargir encore sa représentativité, un tirage au sort sera effectué avant chaque réunion pour désigner dix habitants supplémentaires et leur indiquer qu'ils pourront représenter leurs voisins au conseil de quartier.
- Ce conseil abordera les projets et questions de son souhait, de proximité ou concernant la ville tout entière, ainsi que les demandes qui lui seront faites par le Maire ou le Conseil Municipal. Ce dernier consultera automatiquement le Conseil de quartier avant le vote du budget municipal, lors des projets qui le concernent géographiquement, mais aussi à propos du PLU, du Plan local de l'Habitat, du Projet éducatif local ou encore du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Les conseils de quartier disposeront des élus et techniciens de la Ville pour élaborer et affiner les projets suggérés par les habitants. Ils pourront prendre l'initiative d'inviter les habitants à des groupes de travail ouverts, des « ateliers de quartier ».
- Chaque assemblée de quartier débattera de pistes d'utilisation d'un « budget participatif » alloué au quartier, le conseil de quartier décidera de son utilisation précise et le Conseil Municipal mettra en œuvre les actions prévues dans les 18 mois.

4. IL FAUT OUVRIR UN ESPACE À LA DÉMOCRATIE DIRECTE ET « MONTANTE »

DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES À LA DEMANDE

- Des groupes de travail thématiques (« commissions extra-municipales ») seront organisés publiquement à la demande d'au moins 100 Aixois de plus de 16 ans.

DES REFERENDUMS MUNICIPAUX POUR ARBITRER SUR DES SUJETS QUI N'AURONT PAS ÉTÉ DÉBATTUS AUX ÉLECTIONS

- Pour tout grand projet d'aménagement ou arbitrage fiscal imprévus au moment de la campagne électorale, nous nous engageons à consulter les Aixois par un referendum dont le résultat sera repris à son compte par la majorité municipale.
- Si plusieurs options comparables se développent pour un même projet, nous organiserons un referendum pour trancher entre ces options.

FACILITER LES « VOTATIONS » D'INITIATIVE CITOYENNE

- Une possibilité sera ouverte au « référendum d'initiative citoyenne », plus large que ce que la loi permet. Ces « votations » pourront porter sur tout sujet correspondant à l'espace et aux missions de la commune ou de la CALB, dans le respect des valeurs de la République, et seront organisées dès lors qu'elles auront été demandées par au moins 3% des électeurs inscrits. Des moyens de communication municipaux seront alloués au débat sur ces votations.

5. INNOVONS EN DONNANT UN « DROIT DE REGARD » À UN COMITÉ CITOYEN INDÉPENDANT TIRÉ AU SORT

- Cela peut paraître surprenant, mais le tirage au sort est une autre forme de légitimité démocratique car elle fonctionne sans le filtre des compétences, des relations ou des craintes de l'engagement. Il peut avoir le mérite de mettre en éveil l'ensemble des citoyens puisqu'ils seront tous susceptibles d'être un jour tirés au sort. Il met aussi les personnes désignées à l'abri d'une autocensure telle qu'on l'observe dans les rangs de la Droite aixoise quand personne au sein de l'actuelle majorité n'ose s'exprimer contre l'avis du Maire.
- Parallèlement, nos concitoyens ont besoin de confiance dans la politique et pour cela, il peut être utile de disposer d'un organe démocratique, aussi neutre que possible, composé autrement que sur des bases d'appartenance politique, pour en quelque sorte surveiller, vérifier l'action des élus et constituer une sorte de « vigie démocratique » locale.
- Très avant-gardiste, cette idée s'appuie aussi sur le fait que durant toute l'ère Dord-Beretti, les dérives pointées par l'opposition n'ont été relayées et n'ont entraîné aucune réaction de la part des « garde-fous démocratiques » que sont d'habitude le Préfet, la Chambre Régionale des Comptes, la Justice ou la presse locale « papier ».
- Nous créerons donc par délibération du Conseil Municipal, dès avril-mai 2014, un « comité citoyen indépendant » de durée illimitée (ceux qui voudront le supprimer en 2020 devront l'assumer par une autre délibération), composé de 20 citoyens tirés au sort pour deux ans sur les listes électorales, et acceptant la fonction.
- Il ne s'agira pas d'un Conseil Municipal-bis, il ne décidera pas de la politique municipale.
- Ses 4 principales prérogatives seront les suivantes :
 - faire respecter la « charte pour la démocratie locale », votée en avril 2014 et qui reprendra tous nos engagements en la matière. En cas de non-respect observé, le CCI pourra adresser une remarque à tous les membres du Conseil Municipal, communiquée en séance plénière par un des membres du CCI avec réponse obligatoire du Conseil Municipal dans cette même séance.
 - rappeler aux élus de la majorité leurs promesses si elles ne sont pas traduites en actions ou si les réalisations concrètes s'en éloignent. Le CCI sera ici comme un « observatoire des engagements » qui rendra un rapport annuel au Conseil Municipal à date anniversaire de l'élection.
 - garantir la neutralité et l'éthique du Conseil.
 - Il participera ainsi à la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal, des articles du site web de la Mairie et du bulletin municipal, pour y faire respecter la plus grande neutralité possible.
 - Après avoir reçu et publié chaque année la déclaration d'intérêts personnels, professionnels et associatifs de chaque élu, il pourra indiquer avant chaque séance du Conseil Municipal si des élus doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de certaines délibérations pour ne pas être en conflits d'intérêt.
 - Il assistera aussi, dans le respect de la loi, aux commissions définissant les critères de subventions et les attribuant, aux commissions d'attribution des emplois, des logements ou des marchés dépendant de la Ville.
 - Soumettre au Conseil des remarques et questions « citoyennes » sur son action et des sujets qu'il estimera non-traités par le Conseil. Informé de l'ordre du jour de chaque séance de ce dernier, apte à se faire communiquer tous les documents nécessaires à la maîtrise des sujets de la vie politique locale, ce Comité aura le droit de soumettre au Conseil Municipal deux remarques ou questions diverses par séance, avec débat mais sans vote.
- Les membres de ce comité citoyen indépendant pourront organiser leur travail comme ils l'entendent, avec mise à disposition d'une salle pour ce faire.
- Ce comité sera libre de communiquer avec la presse qui en aura identifié les membres.

6. LA C.A.L.B. AUSSI ! À MISSIONS FORTES, DÉMOCRATIE POUSSÉE

- Renouveler la démocratie à l'échelle locale suppose de le faire aussi au sein des intercommunalités. Ce que nous annonçons pour Aix-les-Bains sera donc également mis en place au sein de la CALB, qui gère des services publics très importants au quotidien (eau, déchets, transports collectifs), en matière d'investissement (ports) ou de stratégie de développement (urbanisme, politique de l'habitat, plages).